

Durée : 1h30

Longueur : 4 km

Balisage : jaune

▼ 674 m ▲ 762 m

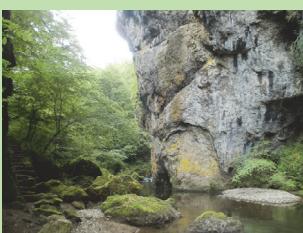
Dénivelé : + 150 m

Assez Facile

Le Pas de Cère est l'un des sites naturels les plus remarquables du Cantal. Sa notoriété en fait l'un des endroits les plus visités du département. On plonge ici dans les entrailles de la terre, dans les reliques du glacier qui a creusé et raboté la roche volcanique lors de la dernière glaciation.

Dans ce verrou glaciaire une flore et une faune fragiles se sont développées et adaptées que ce soit sur les parois des falaises ou le long de la rivière Cère.

Ces particularités confèrent à ce site exceptionnel le double statut d'Espace Naturel Sensible (ENS) et de site classé Natura 2000 au titre de rivière à loutres.



Sentier escarpé en forêt et parfois humide, prudence!

Itinéraire non praticable de mi-novembre à début mai : enneigement - crues

Pour plus d'infos :
Office de Tourisme du Carladès
www.carlades.fr

Création et entretien du circuit :
Communauté de Communes
Cère et Goul en Carladès
www.carlades.com

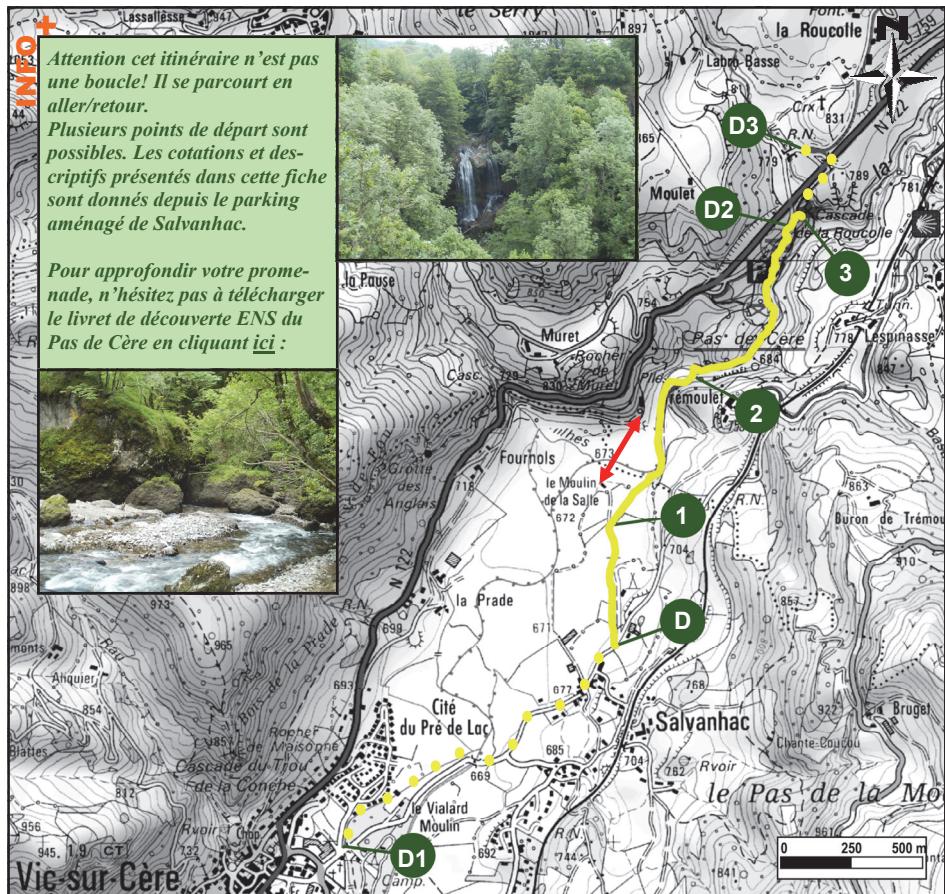
Crédit photo CD15-BBT

Vous souhaitez noter et/ou signaler un problème sur cet itinéraire :
www.rando.cantal.fr

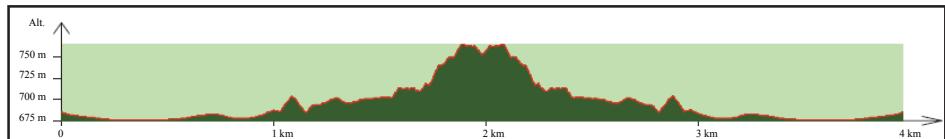
Fiche Rando PDIPR 15
Edition 2018 - Tous droits réservés

Les Gorges du Pas de Cère

THIEZAC - VIC-SUR-CERE



CRAIG - SCAN 25 © IGN 2009 - Licence n°2009 - CISE27-250 - Reproduction interdite.



D Depuis Vic sur Cère se diriger vers le hameau de Salvanhac. Après le pont rester à gauche en empruntant la route du Pas de Cère. Se garer sur le parking aménagé. Face au panneau de départ, prendre le chemin en face puis au bout de quelques mètres, prendre à droite. Poursuivre sur ce large chemin jusqu'au prochain croisement.

1 Prendre à droite le chemin qui passe entre les prés. Après quelques mètres passer la petite passerelle et continuer sur ce bon chemin. Celui-ci longe la rivière à main gauche. Passer les chicanes, et après quelques mètres, franchir la grande passerelle.

2 Le sentier pénètre dans le bois en longeant la rivière à main droite. Accéder au **verrou glaciaire** du Pas de Cère puis poursuivre le chemin qui monte progressivement

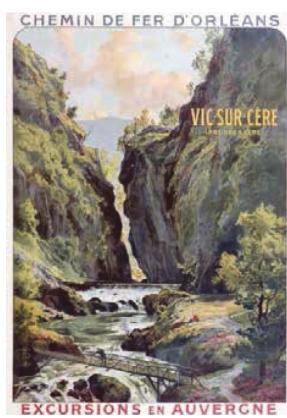
dans la hêtraie jusqu'au belvédère de la cascade de la Roucolle.

3 Arrivé à la plateforme, et après avoir contemplé le saut de la cascade, reprendre le chemin pris à l'aller.

Autres départs possibles :

Depuis le camping de Vic sur Cère en D1 : Emprunter la promenade du moulin de vialard, franchir le pont et se diriger vers Salvanhac. Au carrefour rester à gauche et poursuivre sur la route du Pas de Cère. Gagner le parking aménagé. Rajouter 2,5 km et 45 mn à la cotation initiale.

Depuis la Nationale 122 en D2 et D3 (parkings aménagés) : suivre les indications et panneaux en bordure de route puis le fléchage de randonnée dédié.



Collection A.D. Cantal

Quelques rappels:

Le balisage des itinéraires de petite randonnée :

Il est matérialisé à la peinture.

un trait indique la continuité du tracé,

Tourner à droite,

Tourner à gauche,

X une croix, c'est la mauvaise direction.

Les itinéraires de petite randonnée de moins de 2 h de marche hors pauses sont balisés en bleu

Les itinéraires de petite randonnée de 2h de marche à moins de 4h de marche hors pauses sont balisés en jaune

Les itinéraires de petite randonnée de 4h de marche à 7h de marche hors pauses sont balisés en vert

Le balisage peinture peut être renforcé par de la signalétique directionnelle lorsque le terrain l'impose.



Le dénivelé positif:

C'est la somme des montées de l'itinéraire. Exprimé en mètres, il renseigne sur l'intensité de l'effort à fournir. 100 mètres de dénivelé positif à pied revient à réaliser environ 1 km sur un terrain plat. Pour un bon marcheur il faut environ 1h pour gravir une montée de 400 mètres.

En moyenne montagne, la progression d'un marcheur est d'environ 3,5 km/h.

Pour une randonnée sans souci



Terre de randonnées par excellence, avec des sites prestigieux ou secrets, le Cantal vous convie à partager les bonheurs rares qu'offre un environnement préservé dans sa richesse et son authenticité.

Néanmoins, ce pays réserve ses nombreux charmes à ceux qui l'abordent avec respect et lucidité, qui savent allier plaisir et sécurité et tendre la main aux hommes qui, tous les jours, façonnent par leur travail ces paysages d'une exigeante beauté.

Pour « prendre son pied » sur les chemins de balade, il faut aussi savoir où le poser... Voici quelques règles simples de « savoir-randonner » qui vous permettront de savourer sans souci, une balade inoubliable :

- se renseigner sur la météo ainsi que sur l'itinéraire,
- emporter le nécessaire du randonneur prévoyant (chaussures de rando, sac à dos, crème solaire, pique-nique, bidon d'eau, fiche rando, topo-guide, carte IGN à jour),
- éviter de partir seul et indiquer à son entourage le parcours choisi,
- ne pas quitter les sentiers balisés,
- ne pas randonner accompagné d'un chien dans les zones d'estives,
- ne pas s'approcher des troupeaux ou caresser une vache,
- refermer les clôtures à la traversée des pâturages,
- ne pas déposer d'ordures ou tout autre objet indésirable,
- ne pas fumer ou faire du feu,
- ne pas camper,
- ne cueillir aucune plante,
- en cas d'orage, quitter rapidement les sommets et les lignes de crête. Chercher un abri en évitant absolument les arbres isolés et les rochers qui attirent la foudre,
- En cas d'accident justifiant un secours, rejoindre au plus vite la route ou les habitations proches et téléphoner au 17 ou 18, en précisant au mieux la localisation et la gravité de l'accident.

Dans tous les cas, ne sous-estimez pas la moyenne montagne, dite « montagne à vaches », ni les vaches elles-mêmes... Adaptez votre comportement à vos capacités personnelles, à l'état naturel des lieux et aux dangers prévisibles sur des chemins de randonnée. En suivant ces quelques conseils, fondés sur le simple bon sens et le respect d'autrui, vous randonnerez dans les meilleures conditions de sécurité. Vous éviterez, en outre, que votre responsabilité soit engagée dans d'éventuels dommages ou accidents ou que les propriétaires et les agriculteurs refusent légitimement le passage à ceux qui vous suivront. Un « contre-pied » dont pâtiraient tous les randonneurs.

La météo dans le Cantal:

www.meteofrance.com
Tel : 08 99 71 02 15

Numéros d'urgence:

15 S.A.M.U
17 police
18 pompiers
112 numéro d'urgence européen

L'aménagement et l'entretien de cet itinéraire comme la rédaction de cette publication ont été réalisés par la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès. Aussi, le Conseil départemental du Cantal ne saurait être tenu responsable d'un quelconque défaut d'entretien sur le terrain ou d'erreurs concernant le descriptif de l'itinéraire.